

Certificat d'animateur prévention du secteur de l'hébergement et de l'accueil des personnes âgées (Certificat AP-Hapa)

RS1806 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	344
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE · SIRET : 77567145600082

Partenaires habilités

140 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 140 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ACTIFORMATION-PREVENTION	50377192500016	Former et organiser l'évaluation
ACTIMMIS	44510532300049	Former et organiser l'évaluation
ACTPREV FORMATION	80898435500012	Former et organiser l'évaluation
AFC LR 34	83256761400017	Former et organiser l'évaluation
AMN CONSEIL ET FORMATION	51986531500047	Former et organiser l'évaluation
ATOUT SYNERGIA ERGONOMIE ET FORMATI	81535193700017	Former et organiser l'évaluation
CHRISTIAN GALLEG0	51886640500021	Former et organiser l'évaluation
CLEF	81940411200024	Former et organiser l'évaluation
COLLEGE RAIZET	19971405600025	Former et organiser l'évaluation
COMPETENCES PREVENTION	79116309000016	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 140 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs1806-certificat-d-animateur-prevention-du-secteur-de-l-hebergement-et-de-l-accueil-des-personnes-agees-certificat-ap-hapa/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification d'animateur prévention pour le secteur de l'hébergement et de l'accueil des personnes âgées (dénommé « AP Hapa ») vise à rendre tout personnel de ce secteur, formé et certifié, capable d'animer et de conduire un projet de prévention des risques professionnels dans sa structure. Il conseille et accompagne sa direction sur la prévention des risques professionnels. Il se concentre sur la réalisation des actions de prévention, l'organisation des moyens et méthodes pour y parvenir. C'est à la fois une compétence santé / travail et une compétence d'animation dans l'établissement.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Deux domaines de compétences de l'AP Hapa sont identifiés :

Domaine de compétence 1 : être capable d'organiser et de conduire en lien avec la direction, la démarche de

prévention des risques professionnels et principalement des risques de troubles musculosquelettiques (TMS) de son entreprise.

Domaine de compétence 2 : être capable d'analyser les risques professionnels d'une situation de travail dans le but de proposer des pistes d'amélioration.

Le 1^{er} domaine de compétences comporte 3 compétences répertoriées de 1 à 3 :

1. Organiser en lien avec la direction la démarche de prévention des risques professionnels.
2. Elaborer en fonction du diagnostic le projet de prévention des risques professionnels de l'entreprise.
3. Mobiliser les différents acteurs.

Le 2^d domaine de compétences comporte 4 compétences répertoriées de 4 à 7 :

4. Identifier et estimer les risques d'accidents et d'atteintes à la santé encourus par les salariés.
5. Proposer des mesures de prévention.
6. Faire valider les mesures de prévention.
7. Assurer le suivi des mesures de prévention validées.

Un référentiel de certification définit les modalités d'évaluation (situations, indicateurs de performances) qui permettront de vérifier l'intégration de ces nouvelles compétences par le professionnel. La validation de ces dernières, dans les conditions définies dans le document de référence entraîne la délivrance par l'INRS d'un certificat d'AP Hapa. La validation de ce certificat est fixée à trois ans et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage de maintien et d'actualisation des compétences (recyclage) de 2 journées tous les 36 mois.

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui sont reconnus aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues pourront prétendre à l'obtention du certificat d'AP Hapa, délivré par l'INRS par l'intermédiaire de l'établissement ou de l'organisme de formation.

Le document de référence AP Hapa de l'INRS, présentant le référentiel d'activité, de compétences et de certification de l'AP Hapa est disponible, dans la rubrique « documents de références dispositifs démultipliés », en format pdf sur le site web de l'INRS à l'adresse suivante :

Pour obtenir le certificat d'AP Hapa, le stagiaire devra avoir validé lors des épreuves certificatives, l'ensemble des 7 compétences du référentiel de compétences.

Les 2 épreuves certificatives définies dans le référentiel de certification permettent d'évaluer ces 7 compétences.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour prétendre à suivre une formation d'AP Hapa, le stagiaire devra avoir validé ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels à travers une formation « compétences de base en prévention » du réseau des CARSAT/CRAM/CGSS ou avoir validé l'autoformation en ligne proposée par l'INRS « Acquérir des bases en prévention ».

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1806/>